

Grand entretien avec Laurent Mucchielli

## La savant, l'expert et le politique : la production de connaissances sur les délinquances

*Savoir/Agir : La presse vient de faire grand cas du dernier ouvrage de Hugues Lagrange<sup>1</sup>. Vous avez été de ceux qui ont réagi dans divers journaux et radios. Pouvez-vous revenir sur cette vision essentialiste, hyper culturaliste, qui considère la culture comme « productrice de délinquance ou de criminalité » ?*

Laurent Mucchielli : J'ai en effet abordé la question à travers un dossier qui figure sur mon site et dans lequel je fais intervenir aussi plusieurs autres collègues<sup>2</sup>. Sur ce livre, je dirais d'abord que, en tant que chercheur, je n'ai pas de tabou particulier dans ce domaine. Cela fait onze ans maintenant que j'ai écrit un article dans la revue *Mouvements* sur le thème : « Il n'y a pas de statistique raciste, il n'y a que des interprétations »<sup>3</sup>. Ce qui avait d'ailleurs fait l'objet d'un désaccord avec d'autres membres de cette revue. Par la suite, dans mes recherches, j'ai souvent codé les variables d'origine, évidem-

Propos recueillis par  
Louis Weber  
et Laurent Willemez

ment parmi des dizaines d'autres. Dans la recherche avec Véronique Le Goaziou sur les mineurs par exemple<sup>4</sup>, nous avons repéré les noms et les prénoms, comme l'avait fait Georges Felouzis<sup>5</sup>, pouvant indiquer une origine. Pour les procédures pénales les concernant, nous avons étudié tous les dossiers qui étaient entrés au parquet de Versailles pendant une période donnée. Et qu'avons-nous montré ? Il est apparu assez clairement que cette variable dite « ethnique » en cachait systématiquement d'autres. En réalité, l'origine sociale, le quartier de résidence et l'échec scolaire suffisent quasiment à expliquer la « sur-représentation des jeunes issus de l'immigration » (il faudrait sans doute ajouter des choses sur les fratries mais nous n'avions pas une qualité d'information suffisante dans les

1. Hugues Lagrange, *Le Déni des cultures*, Paris, Seuil, septembre 2010.

2. Voir, sur <http://www.laurent-mucchielli.org/>, le dossier *Déni des cultures ou retour du vieux culturalisme* daté du 6 octobre 2010.

3. L. Mucchielli, « Il n'y a pas de statistique raciste, seulement des interprétations », *Mouvements*, 1999, 3, p. 115-117.

4. V. Le Goaziou, L. Mucchielli, *La violence des jeunes en question*, Nîmes, Champ social, 2009.

5. Référence à Felouzis Georges, Liot Françoise, Perroton Joëlle, *L'apartheid scolaire. Enquête sur la ségrégation ethnique dans les collèges*, Paris, Seuil, 2005.

dossiers sur ce point). Par ailleurs, nous n'avons pas trouvé la même importance des jeunes d'origine africaine sub-saharienne que celle que Lagrange évoque. Il s'agit pourtant du même département (les Yvelines).

Je ne mets pas en cause l'honnêteté de Lagrange, qui est par ailleurs un homme plutôt sympathique sur le plan humain. En revanche, je m'interroge sur la validité de certains de ses calculs et j'entrevois clairement derrière toute son argumentation un aveuglement ou une sorte d'obsession initiale pour les « Noirs ». Sur les calculs, dans plusieurs tableaux tirés de son enquête sur les villes de Mantes-la-Jolie et les Mureaux, les données sont présentées en pourcentage mais je m'interroge sur les effectifs. Et puis, problème majeur : en refermant le livre, je n'avais toujours pas compris comment était fait le calcul du nombre de familles polygames, élément pourtant central dans son argumentation. Et l'interview parue le 30 septembre dans *Le Nouvel Observateur* ne m'a pas rassuré. Lagrange (qui a relu le texte écrit, je l'ai vérifié auprès de la journaliste Elsa Vigoureux) déclare que « *Au Val-Fourré à Mantes-la-Jolie, on compte à peu près 80 familles polygames. La moyenne d'enfants par famille étant de 15, ça fait à peu près 1 200. Sur les 3 500 collégiens, ça représente donc un tiers* ». Or ceci ne peut pas être vrai car, que je sache, tous ces enfants ne sont pas des collégiens. Ils ont forcément entre 0 et 18 ans (pour ne compter que les mineurs) et se répartissent dans tous les établissements scolaires de cette ville. Si on suppose cette répartition constante et régulière, cela fait 66,7 enfants par année (1 200/18) et le collège compte quatre années. Il y a donc dans ce calcul 267 (66,7 x 4) enfants de familles polygames parmi les 3 500 collégiens, soit 7,6 % et non un tiers ! Ceci montre bien

comment une obsession irraisonnée (ou un étonnement non contrôlé pourrait-on dire en philosophie<sup>6</sup>) peut amener à déformer complètement la réalité, même quand on est chercheur et qu'on passe pour être compétent en statistique.

Ce n'est pas la première fois que je constate cette importance à mon sens totalement exagérée donnée aux familles d'origine africaine sub-saharienne chez Lagrange. C'était déjà le cas dans son travail sur les émeutes de 2005 où, à partir des données générales Insee, il en faisait un facteur clef permettant de comprendre pourquoi les jeunes de certaines zones urbaines sensibles avaient participé à l'émeute et ceux d'autres quartiers du même type ne l'avaient pas fait. Si c'était vrai, cela devrait se retrouver sur le terrain et, au moins en partie (car il y a bien sûr des filtres), au Palais de justice. Or, quand nous avons travaillé avec une de mes étudiantes (Aurore Delon) sur le profil des mineurs déferés après les émeutes, nous avons trouvé (comme dans la recherche sur les mineurs évoquée auparavant) une prédominance des jeunes d'origine nord-africaine et non sub-saharienne. Alors quoi, les Noirs courent plus vite que les Arabes, monsieur Lagrange ?

Au final je ne sais pas où se situe le biais principal dans l'arrière boutique méthodologique de ce travail, mais il est certain qu'il y en a un et que les généralisations

6. Je pense encore à cet entretien relu et corrigé accordé par H. Lagrange au *Nouvel Observateur* le 30 septembre (pages 92-94), dans lequel il commence sa réponse à la toute première question (sur le lien entre délinquance et immigration africaine) en disant ceci : « *Pendant les émeutes de 2005, j'ai regardé la télévision. C'était peut-être un biais mais j'ai vu beaucoup de visages noirs, plus que leur proportion dans la population* ». Je sais bien que Platon disait que la philosophie commence avec l'étonnement, mais je ne suis pas sûr que la sociologie doive commencer en regardant la télévision.

qu'il fait à partir de Mantes-la-jolie et Les Mureaux sont tout à fait abusives. Et la raison ne peut pas être une simple question de méthode. Le problème est évidemment dans la démarche et la posture globales de Lagrange, c'est-à-dire dans la dimension politique de son travail. S'il avait simplement étudié un problème local, souligné un facteur parmi d'autres, rappelé la banalité du constat que les derniers migrants sont ceux qui sont encore le plus en décalage culturel avec la société d'accueil (rappelé aussi la banalité historique et géographique du patriarcat dont il parle beaucoup<sup>7</sup>), situé son travail au sein des recherches en sociologie de l'immigration, tout serait différent. Mais Hugues Lagrange ne raisonne pas du tout comme ça, c'est un solitaire qui a travaillé dans son coin, il ne cite d'ailleurs aucun des très nombreux travaux des chercheurs des grands laboratoires français travaillant sur ces questions en France, comme l'Urmis<sup>8</sup> et Migrinter<sup>9</sup>. D'où certaines réactions de collègues du type : « Lagrange a découvert l'eau chaude et il n'en est pas encore revenu... ».

En somme, à partir d'une population qui a un petit quelque chose en plus au regard de certaines statistiques il a fait un livre entier, à partir d'une souris il fait

une montagne, le « déni des cultures ». *Le déni des cultures*. Comment ne pas penser qu'il y a au fond de tout ça une posture avant tout politique ? Et peut-être aussi une stratégie de mise en valeur de soi, de son travail. À un petit niveau, c'est de bonne guerre. On le fait souvent quand on publie un article : on insiste sur le petit élément nouveau que l'on a apporté, à côté de tout ce qui est plus classique et qu'on savait déjà. Mais là, il fait un livre entier pour accuser les autres sociologues de dénier le rôle des cultures, il multiplie les interviews dans les médias avec une mise en scène extraordinaire de soi, prétendant briser un « tabou », dire des « choses que personnes n'ose dire », etc. L'article du *Monde*<sup>10</sup> qui a lancé tout cela est révélateur et montre aussi la bienveillance complice du journaliste Luc Bronner dans cette opération, ce qui n'est pas une surprise compte tenu de l'importance qu'il accorde lui aussi au facteur migratoire dans son analyse des problèmes des banlieues<sup>11</sup>.

Pour finir, je trouve cette mise en scène de soi non seulement un peu ridicule mais surtout ayant des effets intellectuels et politiques désastreux. En effet, la quasi-totalité des articles de presse ont repris le thème : « Un chercheur a mis

7. Voir à ce sujet l'article de Véronique Le Goaziou, « Mon grand-père breton : un quasi "Africain sahélien" ! Le patriarcat sévit aussi hors des quartiers », [http://www.laurent-mucchielli.org/public/Texte\\_de\\_Veronique\\_Le\\_Goaziou.pdf](http://www.laurent-mucchielli.org/public/Texte_de_Veronique_Le_Goaziou.pdf)

8. L'Unité de Recherche Migrations et Société (Urmis, UMR 205) est un laboratoire associant l'Institut de recherche pour le développement (IRD) et les universités de Paris Diderot et Nice-Sophia Antipolis.

9. Migrinter est une équipe de recherche spécialisée dans l'étude des migrations internationales et des relations inter-ethniques. Elle est hébergée par la Maison des Sciences de l'Homme et de la Société de Poitiers.

10. Luc Bronner, « Un chercheur lance le débat sur l'impact de l'immigration dans les quartiers ghettoïsés. Le sociologue Hugues Lagrange a constaté une sur-représentation des jeunes issus d'Afrique sahélienne dans la délinquance », *Le Monde*, 14 septembre 2010. L'article était accompagné d'une interview d'Hugues Lagrange et d'une minuscule réaction de Laurent Mucchielli, le tout sur une page entière du quotidien de référence [Ndlr].

11. L. Bronner, *La loi du ghetto. Enquête sur les banlieues françaises*, Paris, Calmann-Lévy, 2010. Et notre analyse détaillée de ce livre : Marwan Mohammed et Laurent Mucchielli, « La fortune du « ghetto » », *Sociologie* [En ligne], Comptes rendus, 1<sup>er</sup> octobre 2010. URL : <http://sociologie.revues.org/506>

en évidence le lien entre immigration et délinquance ». Ce qui est devenu dans certains articles : « Le lien entre polygamie et délinquance ». Le tout est jeté en pâture dans le débat public en septembre 2010, c'est-à-dire sous l'ère sarkozyste, à l'époque du ministère de l'Immigration et du débat sur « l'identité nationale » de monsieur Besson, un mois et demi après le « discours de Grenoble » du président de la République et ses boucs-émissaires : les Français « d'origine étrangère », les Roms... Comment l'ignorer et prétendre être surpris par l'écho de son livre dans ce contexte ? Il faut être très hypocrite ou bien très naïf. Je préfère ne pas faire de procès d'intention et croire plutôt à la naïveté. Mais, au final, ce sont un peu vingt ans de difficile explication sociologique qui sont balayés par un chercheur qui se retrouve soutenu par une large partie de l'establishment et bruyamment applaudi à la Une des supports d'expression de droite « décomplexée » et d'extrême droite (il faut voir ça sur Internet). Reconnaissez que c'est vraiment un désastre !

*Savoir/Agir : Est-ce aussi ce qui a conduit Le Point à ses errements, avec un journaliste, Jean-Michel Décugis, piégé par un « fixeur » qu'il avait chargé de le mettre en relation avec des femmes en situation de polygamie<sup>12</sup> ?*

Laurent Mucchielli : Ce « bidonnage » (car c'est bien de cela qu'il s'agit, le journaliste allant jusqu'à décrire les scarifications du visage d'une femme qu'il n'a jamais rencontrée et pour cause : elle

n'existe pas) témoigne bien en effet de la force des préjugés et des fantasmes qui entourent la polygamie, s'agissant d'un journaliste réputé sérieux, doté du statut envié de « grand reporter », et non d'un malheureux pigiste sommé d'écrire son papier en deux ou trois heures. Il me semble qu'il témoigne aussi de la distance et même du mépris, culturel et social, dans lequel la bonne bourgeoisie tient les habitants colorés des banlieues pauvres.

*Savoir/Agir : Au-delà du cas Lagrange, n'y a-t-il pas une double question qui se pose. L'une relative à la substance même de la délinquance, des facteurs qui interviennent chez un individu qui y tombe, etc. L'autre, ce sont les usages des sciences sociales dans ces débats. Depuis quelques années, des chercheurs semblent prendre des positions qu'il était difficile, voire impossible, de prendre avant. Je pense à Michèle Tribalat par exemple. Ce qui se dit parfois aujourd'hui n'est-il pas un peu en contradiction avec ce que le Cesdip et d'autres laboratoires ont essayé de faire depuis des décennies ?*

Laurent Mucchielli : Ce n'est pas seulement un débat scientifique mais aussi un débat politique. Tribalat, Lagrange et d'autres sont au fond dans la mouvance de ce que l'on a appelé les « nouveaux républicains », ceux qui avaient publié à la fin des années 1990 un manifeste dans *Le Monde*<sup>13</sup>. Le petit livre de Hugues Jallon et Pierre Mounier sur « les enra-

12. Le titre du dossier, « Immigration, Roms, allocations, mensonges... : ce qu'on n'ose pas dire », illustre à merveille le procédé, aujourd'hui récurrent dans ce domaine : « Nous osons le dire... » (Ndlr).

13. Régis Debray, Max Gallo, Jacques Julliard, Blandine Kriegel, Olivier Mongin, Mona Ozouf, Anicet le Pors et Paul Thibaud, « Républicains, n'ayons plus peur ! », *Le Monde*, 4 septembre 1998.

gés de la République » analysait bien tout cela<sup>14</sup>. Des hommes et des femmes, qui se disent souvent « ni de droite ni de gauche » mais seulement « républicains », qui ont une conception « dure » de la laïcité, qui sont un peu obsédés par le vieux thème de la décadence, du délitement, de la perte des repères, de la morale et de l'autorité. Au fond, j'ai le sentiment que ces intellectuels qui appartiennent à peu près à la même génération ont basculé dans la peur en vieillissant. Là où ils voyaient auparavant avec confiance le long processus générationnel d'intégration, ils voient maintenant avec inquiétude les décalages du présent et ont tendance à réifier les « cultures », revenant à une forme de vieux culturalisme. Vous citez à juste titre le cas de Michèle Tribalat. Quel décalage entre son livre de 1995 (*Faire France*) et ses orientations ultérieures...

*Savoir/Agir : Ce phénomène de basculement qui voit un chercheur réorienter son travail à partir de considérations extérieures à la recherche, politiques par exemple, est-il fréquent ?*

Laurent Mucchielli : Très ! Jusqu'à un certain degré, nous sommes tous impliqués, moi le premier. Les sciences sociales ne sont pas du tout étanches aux débats sociaux et politiques du moment. Cela me paraît évident. Pourquoi faire semblant d'être en dehors de la société que nous étudions ? Je préfère qu'on le reconnaisse d'entrée de jeu pour mieux en contrôler ensuite les effets par la méthodologie scientifique, par la mise en discussion commune qui implique le regard critique des autres, par le contrôle

et les évaluations à travers les comités de rédaction des revues, etc. Ce sont ces mécanismes qui permettent de tendre vers l'objectivité, mais à partir de la reconnaissance du constat que la sociologie et les sociologues sont complètement intégrés à la société du moment. Au demeurant, dans mon domaine (les questions de sécurité), il est vraiment difficile de travailler en faisant abstraction des évolutions du temps présent...

*Savoir/Agir : À ce propos, quels sont vos contacts avec les décideurs ? Y a-t-il par exemple des auditions au ministère de l'Intérieur, auxquelles le Cesdip et d'autres participent ? Êtes-vous sollicités ? Il y a quelques années, la police avait un centre de recherche, l'Ihesi<sup>15</sup> ? Où est-ce que cela en est ?*

Laurent Mucchielli : Tout est figé. Il y a eu en effet une époque d'ouverture assez forte avec l'Ihesi dans les années 1990. Beaucoup de chercheurs sur les questions de sécurité y ont fait un passage, une recherche voire un séjour. Mais, dès la fin des années 1990 et surtout au début des années 2000, il y a eu une reprise en main par le ministère de l'Intérieur. Les chercheurs indépendants ont été écartés, de même que les recherches sur la police<sup>16</sup>. On est retombé dans le formatage gouvernemental, avec la caution de quelques derniers universitaires en mal de reconnaissance scientifique. Voyez ce qu'est

14. H. Jallon, P. Mounier, *Les engragés de la République*, Paris, La Découverte, 1999.

15. Institut des hautes études de la sécurité intérieure, devenu aujourd'hui Institut national des hautes études sur la sécurité et la justice (INHESJ)

16. Il faut lire le récit de Christian Mouhanna, « France : une lutte incessante autour de la recherche sur la police et le *policing* », in Ponsaers Paul, Tange Carole, Van Outrive Lode, dir., *Regards sur la police. Un quart de siècle de recherche sur la police*, Bruxelles, Bruylant, 2009.

devenue la revue *Les cahiers de la sécurité*. Dans les années 1990, elle n'avait cessé de monter son niveau et elle se revendiquait à juste titre une « revue de sciences sociales ». Aujourd'hui, c'est une revue du ministère de l'Intérieur, point final. Plus largement, j'observe que les gouvernements ne sollicitent quasiment plus l'expertise des chercheurs indépendants depuis 2002. Faut-il s'en étonner ? Nous sommes gouvernés au nom de postures idéologiques qui ne souhaitent absolument pas être confrontées au réel, de peur d'être démenties. Donc, en réalité, nous travaillons avec les autres administrations mais au niveau des services d'études des directions des ministères, à un niveau infra-politique si vous voulez. Au Cesdip, que j'ai dirigé pendant six ans (2004-2009), nous avons assez souvent travaillé en bonne intelligence avec des directions du ministère de la Justice. Une fois les rapports de recherche rendus, on sait que nos commanditaires les apprécient en général et qu'ils font des notes qui remontent au cabinet du ministre. Mais à partir de ce niveau là, s'installe un silence radio général.

*Savoir/Agir : Que se passe-t-il pour l'expertise technique, les statistiques ? Font-ils leurs propres calculs ou vous demandent-ils votre avis sur la façon dont ils retiennent des indicateurs comme les taux de délinquance, de la criminalité, etc. ?*

Laurent Mucchielli : Surtout pas ! Ils nous considèrent comme de dangereux gauchistes. Soit ils ne connaissent pas nos travaux, soit ils les discréditent par avance pour ce motif. Il ne faut pas oublier non plus que Sarkozy a mis en place depuis 2004 une « science policière maison », à travers l'Observatoire national de la

délinquance et des réponses pénales (ONDRP)<sup>17</sup>. Présidé par Alain Bauer, il se veut une structure d'objectivation statistique sur la criminalité. En réalité, tout est fait pour que rien de trop dérangeant ne soit dit. En fait, on « valide » surtout du sceau de la « science » et d'une prétendue indépendance les bonnes vieilles statistiques administratives de la police. Regardez ce qui s'est encore passé cette semaine, mardi<sup>18</sup>. L'AFP commence par sortir sa dépêche au petit matin. Puis le site Internet *lemonde.fr*, qui alimente beaucoup l'ensemble de la presse, publie un article sous le titre : « La délinquance des filles explose »<sup>19</sup>. Un vrai marronnier. La source était un rapport que l'ONDRP venait de mettre en ligne sur la question, à partir des statistiques de police. Celles-ci existent depuis 1972 mais on s'est bien gardé de produire les séries longues, c'est-à-dire d'interroger ce qui a pu changer depuis avant tout dans le droit voire dans l'outil statistique lui-même. Une rupture majeure a lieu en 1994, année de la réforme du code pénal, c'est à partir de là que les courbes s'envelopent, mais on commence la série après, comme ça la rupture disparaît. L'ONDRP envoie son « dossier de presse » et les journalistes embrayent, en ajoutant quelques bribes de déclarations téléphoniques du directeur de l'Observatoire (Christophe Soulez, ancien directeur de cabinet du maire UMP de Colombes, Hauts-de-Seine, autant dire un scientifique, spécialiste reconnu de la délin-

17. J'analyse en détail tout ceci dans : L. Mucchielli, « Vers une criminologie d'État en France ? Institutions, acteurs et doctrines d'une nouvelle science policière », *Politix. Revue des sciences sociales du politique*, 2010, 1, p. 195-214.

18. L'entretien avec Laurent Mucchielli a eu lieu le 8 octobre 2010 (Ndlr).

19. *Lemonde.fr* avec l'AFP du 5 octobre 2010.

quance !) sur le thème : « Oui, les filles sont plus violentes, et puis maintenant il y a les bandes, etc. » Ce qui a déclenché des réactions en chaîne dans les médias pendant toute la journée. Ce fonctionnement est bien représentatif.

*Savoir/Agir : N'y a-t-il pas parfois le phénomène inverse, c'est-à-dire des journalistes qui, pour faire sensationnel, sollicitent les chercheurs pour qu'ils leur donnent les infos susceptibles de faire scoop ? Vous êtes-vous déjà trouvé dans la situation où un journaliste vous demande : « Vous n'avez rien d'un peu croustillant à publier sur tel ou tel sujet ? »*

Laurent Mucchielli : Je ne crois pas que cela se passe comme cela. Je le dis avec la prudence qui sied à un non-spécialiste de la sociologie des médias. Mais d'un autre côté le type de sujet que je traite et la fréquentation assidue des journalistes qui en découle m'ont permis quelques observations sur le fonctionnement interne de la presse et de la radio (je connais moins bien la télévision où la pression de l'audimat et le formatage des journalistes sont peut-être plus forts).

Mon sentiment est que la grande majorité des journalistes ne sont pas des commerciaux à l'affût du *scoop*. Ils essaient de faire de leur mieux avec le peu de moyens (leur manque surtout le temps !) qu'ils ont. Vu de l'extérieur, on peut avoir l'impression que ce sont eux qui sont à l'initiative et qui viennent vous chercher. En réalité, ils sont très perméables à toutes les informations venant de l'extérieur, n'étant plus eux-mêmes producteurs d'informations. C'est l'un des drames du journalisme contemporain. La vraie question est donc de savoir qui les a informés, ou plutôt dans ce

cas qui a cherché à les influencer en les « informant ». Ces logiques sont aisément repérables. Nous vivons une époque où, pour toutes les organisations, toutes les institutions, la « Com » a pris une place démesurée. Elles ont donc une stratégie active de diffusion vers les médias, sur un mode formaté pour les médias. Concrètement, on convoque les journalistes à des conférences de presse, on leur remet des dossiers tout ficelés, avec éventuellement le mode d'emploi pour qu'ils puissent reproduire les statistiques sur leur site ou dans le journal. On leur mâche le travail, les dissuadant ainsi d'être davantage producteurs de leur information. Et ça marche parce que les journalistes courent après le temps et apprécient tout ce qui leur en fait gagner. Les personnes qui tentent d'avoir une influence dans les médias savent bien cela. Les hommes politiques par exemple s'entourent de cabinets où les spécialistes de la « Com » sont devenus aussi, voire plus nombreux que les véritables experts des dossiers. J'ajoute que beaucoup de journalistes ne sont pas dupes et ont une conscience malheureuse de cette situation. En attendant, le fait est qu'ils sont beaucoup plus perméables qu'on ne le croit ordinairement. C'est d'ailleurs pourquoi j'encourage vivement les chercheurs à s'organiser eux aussi pour mieux diffuser sans déformer les résultats de leurs travaux<sup>20</sup>.

*Savoir/Agir : S'agissant de vos recherches, on a longtemps dit que la criminologie n'existait plus en France, pour certains depuis Durkheim. Et puis vient Alain Bauer, à qui on confie*

20. Voir Cyril Lemieux, Laurent Mucchielli et Erik Neveu, « Le sociologue dans le champ médiatique : diffuser et déformer ? », *Sociologie* [En ligne], 2, 2010. URL : <http://sociologie.revues.org/351>

*une chaire de criminologie au Cnam.  
Comment expliquer cela ?*

Laurent Mucchielli : La situation ressemble à celle de la psychologie il y a quelques années, avant qu'on ne s'efforce de définir et légaliser, au moins en partie, ce qu'est un psychologue, de reconnaître un minimum de diplômes, des systèmes de validation, etc. Pour ce qui nous occupe, il faut connaître l'histoire. Quand les sciences humaines et sociales se sont constituées à l'université au tournant des XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles, la criminologie est née dans certains pays comme discipline, au même titre que la psychologie ou la sociologie par exemple. En France, cela n'a pas été le cas, pour des raisons liées à la structuration du champ universitaire, notamment le poids des médecins. C'est une raison bien plus profonde que celle, assez naïve, qui est privilégiée parfois d'un conflit entre Gabriel Tarde et Émile Durkheim. Les médecins qui dominaient ce champ scientifique à l'époque parlaient d'« anthropologie criminelle » et non de « criminologie », c'était surtout des médecins légistes et leur chef de file était Alexandre Lacasagne<sup>21</sup>. En fait, une « science criminelle » a ensuite vu le jour dans quelques facultés de droit. Et elle a commencé à s'institutionnaliser lorsqu'il y a eu des alliances entre médecins et juristes pour créer des instituts de sciences criminelles dans certaines universités. La création de la *Revue de sciences criminelles et de droit pénal comparé* a consacré ce mouvement dans les années 1930.

21. Sur cette histoire, cf. L. Mucchielli « L'impossible constitution d'une discipline criminologique en France. Cadres institutionnels, enjeux normatifs et développements de la recherche des années 1880 à nos jours », *Criminologie*, 2004, 1, p. 13-42

Donc d'emblée, en France, la criminologie n'est pas née comme une discipline autonome et n'est pas née au sein des sciences humaines. Côté sociologie et psychosociologie, contrairement aux États-Unis (où le crime est un objet majeur du programme de recherches de l'école de Chicago à partir des années 1920), il a fallu attendre les années 1950 et 1960 pour voir un intérêt se développer réellement, notamment avec André Davidovitch au Centre d'études sociologiques (et parallèlement chez quelques psychologues comme Daniel Lagache). Il a beaucoup travaillé sur les statistiques pour tenter d'objectiver un peu le système pénal. Le Centre de formation et d'études de l'éducation surveillée de Vaucresson a aussi ouvert un centre de recherche sur la délinquance juvénile dirigé pendant de nombreuses années par le psycho-sociologue Jacques Sélosse. Puis le Service d'études pénales et criminologiques (SEPC) est créé fin 1968 par Philippe Robert, qui deviendra en 1983 le Centre de recherche sociologique sur le droit et les institutions pénales (le Cesdip). On y travaille principalement sur le système pénal et sa production statistique. Au cours des années 1980 se développeront de nouveaux types d'enquête, sur les délinquances, sur la victimation, sur le sentiment d'insécurité, etc. Des connaissances se sont ainsi accumulées, la plupart du temps dans le champ de la sociologie, mais aussi de plus en plus de la science politique.

Mais n'importe qui peut toujours se prétendre « criminologue », le titre n'existant pas officiellement. Des gens comme Alain Bauer ou Xavier Raufer ont bâti toute leur stratégie de légitimation scientifique sur cette vacuité. Ils ne sont pas des scientifiques, faute d'en avoir les titres et d'avoir jamais publié dans des revues scientifiques. Ils viennent d'autres

univers, la sécurité privée et peut-être le renseignement politique pour Bauer, le journalisme et certains milieux d'extrême droite pour Raufer. Mais ils légitiment leurs discours sur la sécurité en se présentant comme « criminologues » et développant des niches chez des éditeurs de type universitaire (les PUF et désormais les Presses du CNRS, sic !). Ils bénéficient de surcroît de la mode et de l'engouement public entourant l'expertise de type « criminologique » plus ou moins romancée. Il suffit de voir le succès des émissions de télévision, surtout américaines, qui mettent en scène divers « experts », « criminologues », « *profilers* », etc. Cela fait fantasmer beaucoup de monde. Il m'arrive régulièrement de recevoir des courriels d'étudiants qui me disent : « Je veux devenir criminologue expert et faire de la police scientifique, est-ce que vous pouvez me conseiller ? ». Ils ne vont pas jusqu'à dire « pour faire comme à la télé », mais c'est bien de cela qu'il s'agit. Nos « criminologues » auto-proclamés ont profité de cette mode et de ce vide pour tenter de se légitimer. En 2009, Alain Bauer a réussi à obtenir de Nicolas Sarkozy un décret présidentiel le nommant « professeur de criminologie appliquée au Cnam ». Cela suffit sans doute pour faire un peu illusion dans les milieux extra-universitaires. Au moins, maintenant, il est casé. Reste à caser son ami monsieur Raufer qui, depuis des années, usurpe le titre de professeur des universités alors qu'il est simplement chargé de cours à Assas<sup>22</sup>.

*Savoir/Agir : Comment situer dans cet ensemble quelqu'un comme Pierre-Victor Tournier et la revue de criminologie « Champ Pénal, Nouvelle Revue Française de Criminologie » qu'il a créée ?*

Laurent Mucchielli : Il s'agit d'un chercheur au CNRS, un démographe spécialiste des statistiques pénitentiaires, qui a une personnalité ombrageuse et un relationnel désastreux (il se fâche tout le temps avec tout le monde) mais qui a aussi un vrai talent organisationnel. Au cours de sa carrière, il a monté un tas de réseaux, structures, associations, etc., parmi lesquelles cette revue électronique. Le problème c'est qu'il s'est accoquiné avec les gens dont nous parlions précédemment. Après son départ du Cesdip fin 2003, à la fois pour se venger (je l'ai battu à la régulière lors de l'élection pour désigner un candidat à la direction du laboratoire), pour essayer d'exister davantage (ce n'est pas quelqu'un qui laissera une « œuvre » intellectuelle derrière lui), et peut-être un peu fasciné par les ors de la République, il a cautionné les entreprises « criminologiques » d'Alain Bauer en lui apportant son titre de directeur de recherches au CNRS.

Quant à la revue *Champ pénal*, elle devient progressivement une excellente revue universitaire depuis qu'elle a été reprise en main par une équipe de chercheurs jeunes et dynamiques comme Gilles Chantraine et Grégory Salle (deux sociologues, chercheurs au CNRS à Lille). Je n'hésite pas pour ma part à y publier car ce qui compte ce n'est pas son sous-titre (« nouvelle revue française de criminologie »), c'est sa qualité intellectuelle et scientifique réelle. J'y ai d'ailleurs publié dernièrement une nouvelle mise au point

22. Cf. L. Mucchielli, « Vers une criminologie d'État en France ? », *Op.cit.*, ainsi que « Une 'nouvelle criminologie' française. Pour quoi et pour qui ? », *Revue de sciences criminelles et de droit pénal comparé*, 2008, 4, p. 795-803

sur les appels à la création d'une discipline criminologique, son mythe un peu infantile de la « pluridisciplinarité » qui éclaterait comme par magie des frontières épistémologiques insurmontées par-tout ailleurs et sa référence – tout aussi mythique et ignorante – à l'école de Montréal comme paradis de la criminologie<sup>23</sup>.

### *Savoir/Agir : Quelle a été la stratégie d'Alain Bauer ?*

Laurent Mucchielli : Aspirer, au moins en partie, les structures d'études et de production statistique des divers ministères pour les regrouper sous son autorité. Récupérer une partie de leurs budgets, de leurs données, éventuellement au passage quelques personnels. Puis embaucher quelques statisticiens qualifiés, notamment en provenance de l'Insee. Imposer ensuite ses propres outils et son vocabulaire, même s'il s'agit principalement d'une reprise des outils et du vocabulaire un peu suranné du ministère de l'Intérieur. Par exemple la catégorisation principale opposant la délinquance « crapuleuse » et « non crapuleuse » a été présentée comme une nouveauté alors que ce n'est en réalité qu'une reprise telle quelle de celle qu'utilisait le ministère de l'Intérieur dans les années 1970... Enfin, imposer ses indicateurs statistiques pour s'assurer du monopole de la production légitime de chiffres sur les questions de sécurité et ainsi se rendre indispensable et incontournable dans ce débat.

23. L. Mucchielli, « De la criminologie comme science appliquée et des discours mythiques sur la 'multidisciplinarité' et 'l'exception française' », *Champ pénal/ Penal field, nouvelle revue internationale de criminologie* [En ligne], Vol. VII | 2010, URL : <http://champpenal.revues.org/7728>

*Savoir/Agir : Qu'est-ce qu'un chercheur ressent quand il travaille sur un objet, avec les garanties scientifiques qui sont celles du Cesdip, et qu'il voit apparaître d'autres personnes, qui se situent en concurrence avec lui sans se soumettre aux mêmes contraintes déontologiques et scientifiques ?*

Laurent Mucchielli : C'est évidemment très agaçant. D'autant que des personnes comme Alain Bauer, contrairement à d'autres, ont l'intelligence de nous lire de près et de puiser dans les données et les savoir-faire que nous produisons. Mais, bien entendu, sans le dire et en pratiquant même de façon systématique une sorte de stratégie de la *tabula rasa* : « Nous sommes les premiers à dire ce genre de choses ». Alors que d'autres le font depuis vingt-cinq ans... Le cas des enquêtes de victimation est révélateur<sup>24</sup>. Qu'il existe une agence gouvernementale qui développe un discours d'État n'est pas un problème en soi dans la mesure où nous continuons à travailler et à rappeler qu'il existe aussi une façon indépendante de traiter ces questions, qui ne donne pas forcément les mêmes résultats que l'agence gouvernementale. Ce qui ne va pas, c'est le fait que l'on pille nos méthodes sans le dire, qu'on prétend avoir le monopole d'une expertise et qu'on prétend que cette expertise est de nature scientifique. La façon d'enquêter sur les victimes de la délinquance en est un exemple. Les chercheurs du Cesdip, je n'y étais pas encore, ont été les premiers en France dans les années 1980 à faire des enquêtes « population générale » à ce sujet. Comme on le faisait déjà aux États-

24. Voir Didier Emmanuel, Nevanen Sophie, Robert Philippe, Zauberman Renée, « La solidité des institutions. Les statistiques de 'victimation' de l'Insee (1996-2006) », *Genèses*, 2009, 1, p. 129-131.

Unis, ils ont demandé aux gens de raconter ce qui leur était arrivé, même s'ils n'avaient pas porté plainte. Les résultats sont évidemment très différents des statistiques de police et de gendarmerie, qui ne font que compter les procès verbaux. Après des enquêtes locales et une première enquête nationale au début des années 1980, le Cesdip a collaboré dans les années 1990 avec l'Insee pour mettre quelques items « victimation » dans les enquêtes sur les conditions de vie des ménages. Quand l'ONDRP est arrivé dans le champ en 2007, Alain Bauer, qui avait compris l'intérêt de ce type d'enquête, a récupéré le partenariat avec l'Insee, changé légèrement les questionnaires pour casser les séries de données et repartir à zéro en ayant tout le dispositif en mains. Puis il a publié des textes dans lesquels l'ONDRP prétend quasiment avoir inventé ces enquêtes en France ! Comment qualifier ces façons de faire quand on travaille dans le domaine de la délinquance ?...

*Savoir/Agir : À travers l'exemple des criminologues auto-proclamés, on voit bien ce qu'il ne faut pas faire. Cela n'empêche pas de s'interroger sur les déterminants sociaux de la criminalité. Que retenir au bout du compte ? L'origine sociale ? Le manque d'intégration ? Autre chose encore ?*

Laurent Mucchielli : Dès qu'on pratique un peu la recherche, on comprend que le mot « délinquance » est un mot fourre-tout, qui mélange des comportements très différents qui ont des acteurs, des contextes, des causes et des scènes d'expression sociale très différents. C'est d'ailleurs ce qui explique le fait qu'il ne puisse pas y avoir de schéma théorique d'ensemble au-delà de quelques générali-

tés. Il faut absolument éclater cette notion de « délinquance » en sous-objets plus homogènes et donc pertinents. La délinquance juvénile, par exemple, est très différente de la délinquance sexuelle ou de la délinquance économique et sociale. Mais chacune de ces notions recouvre elle-même une forte hétérogénéité. Il faut vraiment parler de choses précises. On peut le faire à partir de l'entrée juridique (on travaille sur un contentieux) mais la démarche sociologique ne peut pas être celle-là. On est amené rapidement à reconstruire des concepts et des typologies sociologiques et non plus juridiques pour analyser et rendre compte de la pluralité des logiques humaines et sociales à l'œuvre derrière le comportement infractionnel ou transgressif. Par exemple, dans la délinquance juvénile, il faut au moins distinguer une délinquance « initiatique », caractéristique de l'adolescence et de la pré-adolescence. On peut la trouver potentiellement dans tous les milieux sociaux. Il s'agit des bêtises que tout le monde a plus ou moins faites. Les garçons qui font le coup de poing pour montrer qu'ils sont bien des garçons, la fille ou le garçon qui chipe quelque chose sur l'étal d'un magasin, etc. Les enquêtes de délinquance auto-reportée montrent bien la banalité de ces transgressions à cet âge de la vie<sup>25</sup>. Il y a ensuite une délinquance juvénile qu'on peut dire à la limite « pathologique » au sens où les jeunes concernés ont avant tout de très gros problèmes intrafamiliaux (notamment maltraitements et violences physiques et/ou psychologiques) et de grandes souffrances psychologiques venant de là. Les cas sont plus rares mais peuvent gravement perturber les jeunes et les rendre

25. Voir V. Le Goaziou, L. Mucchielli, *La violence des jeunes en question*, Op.cit., chapitre 2.

notamment violents contre eux-mêmes et contre les autres. Il y a enfin une délinquance plus répétitive, « d'exclusion » comme dit Denis Salas. Elle est concentrée dans les quartiers populaires, en s'apparentant à des styles de vie et en débouchant souvent sur une « carrière délinquante » au sens des interactionnistes<sup>26</sup>. Cette délinquance est corrélée à d'autres facteurs d'exclusion, également concentrés dans ces quartiers, au premier rang desquels l'échec scolaire. L'école est la première société et elle produit la première exclusion. Le mécanisme est classique : l'élève en retard, qui ne comprend pas, qui ne peut pas suivre, commence à décrocher et à vivre des humiliations, il endosse progressivement le statut d'élève en difficulté, de « cancre » voire de perturbateur, et finalement il est exclu tôt ou tard du système scolaire. Il peut alors se tourner vers la rue et les autres jeunes qui la fréquentent déjà, l'activité et l'identité délinquantes, tout simplement pour exister et être autre chose qu'un exclu de l'école<sup>27</sup>. On connaît bien ce « retournement du stigmatisme » en sociologie, là encore depuis les interactionnistes.

Par ailleurs, il faut dire aussi que ces « criminologues » autoproclamés, qui recherchent la légitimité scientifique mais aussi le pouvoir institutionnel, ont généralement en commun de ne travailler que sur ce que les institutions reconnaissent comme « la délinquance ». Ce qui a pour conséquence directe et majeure de contribuer à la croyance selon laquelle il n'y a de la délinquance que chez les pauvres.

Est-ce un hasard si ces gens ne travaillent jamais sur les délinquances économiques et financières ? Et même pour la délinquance plus « ordinaire », il faut rappeler qu'elle peut être présente dans tous les milieux sociaux mais beaucoup plus dissimulée dans les milieux aisés où l'on veut avant tout protéger sa réputation et ses privilèges. Je pense par exemple au cas des violences sexuelles familiales et conjugales. Les enquêtes en population générale (Enveff en 2000, Ined en 2006) montrent clairement qu'elles sont autant sinon plus présentes dans les milieux aisés. Or, nous avons montré que neuf fois sur dix les affaires qui vont jusqu'aux Assises concernent uniquement les milieux populaires<sup>28</sup>. Il y a donc bien un phénomène massif de dissimulation des problèmes survenant au sein des classes sociales supérieures. Pour le comprendre, on peut se tourner vers les travaux des Pinçon-Charlot. Tout y est.

*Savoir/Agir : Un mot sur les filles ?  
Y a-t-il vraiment explosion comme la  
presse a cru pouvoir le dire ?*

Laurent Mucchielli : Comme on l'a déjà dit, c'est un marronnier, le recours aux archives le prouve. Alors pourquoi est-ce que cela prend si bien à chaque fois ? Je pense que c'est un des éléments typique du discours sécuritaire et décadentiste qui domine régulièrement le débat public. Les délinquants seraient « de plus en plus jeunes et de plus en plus violents », ils seraient totalement « désocialisés », n'auraient « plus de repères ». Leur violence serait devenue « gratuite ». La délin-

26. Je pense bien sûr en particulier à l'ouvrage *princeps* d'Howard Becker (*Outsiders*).

27. J'ai essayé de détailler ces mécanismes dans L. Mucchielli, « Immigration et délinquance : fantasmes et réalités », in Nacira Guénif-Souilamas, dir., *La République mise à nu par son immigration*, Paris, La Fabrique, 2006, p. 39-61.

28. V. Le Goaziou, L. Mucchielli, « Les viols jugés en cours d'assises : typologie et variations géographiques », *Questions pénales*, 2010, n°4 (en ligne).

quance gagnerait même les campagnes (vieille métaphore médicale de la contagion de la ville vicieuse vers les saines campagnes, qui remonte aux épidémies des siècles passées). Avant c'étaient des garçons, maintenant les filles s'y mettraient (et on a aperçu la première bande de filles !), les parents auraient évidemment « démissionné », la justice serait naturellement « laxiste », etc. Tout ceci n'est au fond que le bon vieux café du commerce : « Ah mon brave monsieur, ne m'en parlez pas, tout fout le camp ! ». Il s'agit d'une série de lieux communs qui s'enchaînent les uns aux autres et dessinent le discours sécuritaire et décadentiste dominant. Les filles qui deviendraient violentes en relèvent typiquement. Pour bien mettre à distance ce discours qui envahit nos représentations (y compris celles des professionnels de la sécurité et de la justice), il faut toujours rappeler l'histoire. On trouvait en effet à peu près exactement les mêmes discours au temps de la panique morale sur les « Blousons noirs » des années 1960. Relisons par exemple le « criminologue » Vasile Stanciu écrivant en 1968 que « la criminalité des jeunes ne date pas d'hier », mais ajoutant (sans aucune démonstration) que « depuis quelque temps le phénomène présente certaines caractéristiques nouvelles : 1) les jeunes agissent surtout en bandes ; 2) la décharge d'agressivité revêt des formes de violence extrême ; 3) cette activité antisociale n'a pas toujours un but lucratif. Souvent il s'agit d'un crime gratuit »<sup>29</sup>. C'est quasiment au mot près le discours actuel ! Pour revenir aux filles, on peut décortiquer l'exemple. Qui lance cette « information » le 5 octobre ? L'Observatoire d'Alain Bauer. Il a une grande liste de

journalistes pour relayer ce qu'il leur distille. Le plus important est bien sûr d'avoir d'abord une dépêche de l'AFP, que reprendront tous les autres journalistes. Qui réagit d'abord ? Le site Internet du *Monde*, le plus légitime et le plus consulté. AFP + *Le Monde*, c'est blindé ! Résultat : tous les médias disent la même chose pendant les 24 heures qui suivent. Sur le fond, quelle est la nature de l'information ? Il s'agit des bonnes vieilles statistiques de police, qui ne sont donc pas un sondage sur l'état de la délinquance mais le comptage des procès-verbaux dressés par les policiers et les gendarmes. Comment y compter les filles ? En partant des « personnes mises en cause » dans ces procès-verbaux. Or il faut savoir que la majorité des procès-verbaux ne mettent pas de personnes en cause, autrement dit ne sont pas élucidées. Ce sont des plaintes contre X et on ne saura jamais qui. Dès lors on raisonne sur la toute petite partie de la délinquance qui a été repérée officiellement et qui a été de surcroît élucidée. Le bout de l'entonnoir. Ensuite, je l'ai déjà dit, la délinquance des filles selon la source policière commence à augmenter subitement en 1994, année d'entrée en vigueur du nouveau code pénal<sup>30</sup>. Pourquoi ? Une conjonction astrale nouvelle ? Une mutation inédite du code génétique des filles ? Soyons sérieux. La seule chose qui s'est modifiée subitement à partir de 1994 c'est le droit pénal, ce n'est donc pas la délinquance des filles qui a changé mais la façon de la traiter, ce qui est tout à fait différent. Au demeurant, ce n'est qu'une des illustrations de la sévérité croissante de la société et du système pénal à l'égard

29. V. Stanciu, *La criminalité à Paris*, Paris, Éditions du CNRS, 1968, p. 353.

30. Voir V. Le Goaziou, L. Mucchielli, *La violence des jeunes en question*, Op.cit., le graphique page 42.

des jeunes. Dans les dossiers judiciaires, on ne trouve pas de choses plus graves aujourd'hui par rapport à il y a quinze ou vingt ans. Par contre, on trouve une foule de choses bénignes qui n'étaient manifestement pas judiciarisées auparavant. Et c'est aussi pourquoi on trouve plus de filles. Pour prendre une métaphore que j'utilise souvent, le système pénal est un pêcheur qui utilise un filet dont les mailles ne cessent de se rétrécir, il attrape donc de plus en plus de petits poissons qui viennent rejoindre les gros qui y étaient déjà et y sont toujours. Mes travaux m'amènent à penser que, à côté d'un phénomène bien réel de ghettoïsation, c'est ce phénomène de judiciarisation qui est le processus principal travaillant aujourd'hui les questions de délinquance juvénile et de violences interpersonnelles en général, comme j'ai essayé de le prouver empiriquement et de le théoriser dans un article de *Déviance et société* qui constitue une étape, pour moi importante, dans mon travail de sociologue<sup>31</sup>. ■

31. L. Mucchielli, « Une société plus violente ? Analyse socio-historique des violences interpersonnelles en France, des années 1970 à nos jours », *Déviance et société*, 2008, 2, 115-147.